

1963: M. W. T. Kennedy, 20 avril, démission, commis 2; M. R. S. MacNeish, 1^{er} août, démission, biologiste 5; M^{11e} E. V. Masters, 5 novembre, démission, sténographe 3 (secrétaire); M. T. F. S. McFeat, 7 octobre, démission, biologiste 5; M. L. Oschinsky, 24 septembre, démission, biologiste 3; M. J. T. Pinnacle, 3 septembre, démission, agent exécutif junior; M. L. S. Russell, 31 octobre, démission, directeur, Direction de l'histoire naturelle.

M. ERNEST CÔTÉ, DU MUSÉE NATIONAL

Question n° 1400—M. Fisher:

Quelles ont été les attributions de M. Ernest Côté au Musée national durant les dix dernières années, en général et en fonction des directives, des mémoires ou des instructions qu'il a reçus?

Réponse: Conformément aux directives du ministre et, jusqu'au 1^{er} juillet 1963, du sous-ministre, M. Côté avait la responsabilité générale des politiques touchant l'expansion du Musée national durant presque toute cette période.

AVANTAGES AUX RÉGIONS DÉSIGNÉES DU MANITOBA

Question n° 1405—M. Simpson:

Quels avantages, s'il en est, seront assurés aux «régions désignées» a) du district municipal de Dauphin, b) du district qui relève normalement de l'administration de la division de Dauphin de la Commission d'assurance-chômage, c) des autres régions de la province du Manitoba?

L'hon. M. MacEachen: a) et b) Toutes les municipalités situées dans la région desservie par le bureau local du Service national de placement, à Dauphin, et qui a été désignée comme une région où le chômage est considérable en hiver, auront droit à une contribution fédérale de 60 p. 100 à l'égard du coût immédiat des salaires versés pour la réalisation d'entreprises approuvées aux termes du programme d'encouragement aux travaux d'hiver. La région en cause sera aussi admissible aux privilèges prévus dans le programme supplémentaire du gouvernement fédéral à l'égard des constructions d'hiver, lequel s'applique aux régions désignées de développement et de chômage considérable en hiver.

c) La région desservie par le bureau local de placement, situé à Dauphin, est la seule région désignée au Manitoba.

COMMISSION DES CÉRÉALES DE PROVENDE
POUR LES CULTIVATEURS DE L'EST

Question n° 1411—M. Laverdière:

Le gouvernement envisage-t-il d'établir, en y nommant des cultivateurs de l'Est, une «Commission des grains de provenandes» sur le modèle de la «Commission canadienne du blé»? Dans le cas de l'affirmative, la Commission des grains de provende sera-t-elle chargée d'acheter et de vendre le grain à détail pour les cultivateurs de l'Est et de pourvoir convenablement à son entreposage?

L'hon. M. Hays: Le gouvernement étudie présentement les instances qu'il a reçues au sujet de l'institution d'une Commission de céréales de provende pour l'Est du Canada.

IMMIGRANTS AVEC RÉPONDANTS, QUI TOUCHENT
DES PRESTATIONS

Question n° 1415—M. Prittie:

Est-il possible, d'après les dossiers du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, d'établir a) le nombre des immigrants avec répondant qui reçoivent les prestations d'assistance-vieillesse, d'allocations aux invalides et d'allocations aux aveugles à l'heure actuelle, b) le nombre des immigrants avec répondant qui auront droit à des telles allocations en l'année 1970, et c) le coût estimatif des allocations de ce genre accordées présentement et qui seront, selon les prévisions, accordées en 1970?

L'hon. Mlle LaMarsh: Non, les renseignements demandés ne sont pas disponibles.

L'ARCHÉOLOGUE EN CHEF, AU MINISTÈRE DU
NORD CANADIEN

Question n° 1419—M. Fisher:

Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales songe-t-il à nommer un certain M. Taylor au poste d'archéologue en chef du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les titres et qualités de M. Taylor en détail, y compris le nom des archéologues pour lesquels il a travaillé?

Réponse: La question a probablement trait au poste de chef de la section de l'archéologie du Musée national. Ce n'est pas le ministre, mais la Commission du service civil qui a la responsabilité de nommer le titulaire de ce poste. Toutefois, j'aimerais informer l'honorable député que la Commission du service civil, à compter du 10 juillet 1963, a nommé M. W. E. Taylor, fils, au poste de chef. M. Taylor était déjà chef intérimaire de la section et voici quels sont ses titres:

1. Diplômes: B.A. (honneurs) en anthropologie, U. de Toronto, 1951. A. M., sociologie, U. de l'Illinois, 1952. Agrégé diplômé, U. de l'Illinois, 1951-1952. Agrégé diplômé, U. de l'Illinois, 1952-1953. Professeur agrégé, U. de l'Illinois, 1953-1954. Assistant en recherches, U. du Michigan, 1954-1955. Assistant en recherches, U. du Michigan, 1955-1956. Après le M.A., étudiant, U. de l'Illinois, 1952-1953, 1953-1954, rang «A». Après le M.A., étudiant, U. du Michigan, 1954-1955, 1955-1956, rang «A». A subi avec succès les examens oraux et écrits du doctorat en philosophie, en mai 1956, à l'U. du Michigan; recevra son D. Ph. après présentation d'une thèse. A remporté, mais décliné des bourses d'agrégé et de substitut à plusieurs universités, y compris celles de Chicago, de l'Arizona, du Kentucky, du Wisconsin, de Harvard, et de la Caroline du Nord.

2. Ouvrages publiés

Il a publié 28 titres, en a un sous presse, tandis que deux autres sont prêts à être soumis et il travaille à cinq autres. Il contribue